

Invités du Conseil

M. Le Maire remercie Laurent VICARI, Danièle JOLLY et Marie-Claude RICHARD pour leur présence.

Indemnité de Conseil

Une indemnité de conseil doit être allouée aux comptables de la Trésorerie, d'un montant de net de 497,54 €. M. Le Maire propose d'approuver la dépense : celle-ci est acceptée.

Horaires de l'école

Suite à la suppression de l'aide personnalisée sur le temps de midi, il est proposé un retour aux horaires initiaux, à savoir un décalage de quinze minutes du début de la classe, de 8h15 à 8h30. Les enseignants et le personnel en sont d'accord. La garderie reste ouverte à partir de 7h30 et jusqu'à 8h20. Une information a été adressée aux parents d'élèves qui est restée sans réponse. La proposition est adoptée à l'unanimité. Est évoqué ensuite le travail, toujours en cours, sur les horaires de la rentrée 2014 ainsi que le contenu des activités périscolaires qui seront proposées.

Implantation dans la

Zone Artisanale

M. Fleith rappelle que 2 parcelles restent à vendre en bordure de route, l'une de 1600 m² et l'autre de 1200 m². Sur 5 dossiers de candidatures reçus, l'un s'est désisté et 3 ont été présélectionnés.

La Commission Economie présente son avis ; cependant des questions sont soulevées par les membres du Conseil. Il est donc convenu de re-

porter à la prochaine séance du Conseil le choix des candidats retenus afin de réunir des informations complémentaires.

Permis de Construire :

- Jean-Michel Scheiwiler et Sylvia Lossa, au Bugnon, construction d'une maison individuelle ;
- Pierre Sarve, allée des Clos Sud, rénovation et extension de la maison ;
- Isabelle Micheloni, route du Châble, extension, construction d'un abri et édification d'un portail.

Etant donné l'heure tardive, il est proposé et adopté de reporter au prochain Conseil les points restants à l'ordre du jour, à l'exception d'une demande de stage à partir de juin qui nécessite une réponse rapide.

Mlle Niass Ndéye Rokhaya, étudiante en Master II Sciences Politiques mention Conseil aux Collectivités Territoriales en matière de développement à l'Université de Paris 13 Nord Ville-taneuse a sollicité un stage auprès de notre collectivité pour valider ses études. La période de stage serait de trois mois : juin, juillet, août. M. Le Maire propose de l'accueillir et de lui confier la poursuite de l'Agenda 21. Après discussion sur le bien-fondé de cet accueil, M. Le Maire propose de contacter rapidement cette personne et de vérifier sa motivation au regard des propositions de contenu de son stage.

NE LAISSEZ PLUS LE FROID S'INSTALLER CHEZ VOUS !

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie ? L'Etat crée pour vous « Habiter mieux », programme lancé dans le cadre des « investissements d'avenir ». Ce programme se compose d'une aide financière et d'un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser vos travaux de rénovation thermique.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Genevois, qui soutient ce programme, ou la délégation de l'Anah en Haute-Savoie au 04 50 33 79 60/61 ou bien encore envoyer un courriel à dat-anah@haute-savoie.gouv.fr

Etat Civil

Naissances

- Jules, né le 12 avril au foyer d'Emilie et Yann Bajard.

Toutes nos félicitations aux parents !

Le carrefour des Mouilles

La Commune de Neydens nous informe qu'un aménagement sur la RN 1201 va être réalisé. Il consiste en un passage piétons sous la voirie, en un flot central sur la route et en la création de trottoirs, ceci afin de sécuriser le secteur. La route de Mouvy sera fermée à la circulation (sauf riverains) pour une durée de 6 mois à compter de fin mai ; la route principale pour se rendre à Neydens sera celle qui longe le terrain de foot. Nous demandons aux usagers de respecter les limitations de vitesse (30 km/h) sur ce secteur ; en effet les riverains se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules et la Commune de Neydens pourrait être amenée à prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation sauf riverains sur cette route. Ceci aurait pour conséquences l'utilisation des routes de St Julien ou de Beaumont pour se rendre à Neydens.

Emplois d'été sur la commune

Le Conseil municipal a décidé de recruter deux personnes, une pour le mois de juillet et une autre pour le mois d'août, afin de secourir les agents techniques. **Qualités requises pour cet emploi : permis de conduire, aptitudes à participer à des travaux d'espaces verts, bâtiment et voirie. Les dossiers de candidature composés d'une lettre de motivation et d'un CV doivent être transmis à la mairie au plus tard le 7 juin 2013.**

Cantine et garderie : pré-inscriptions et inscriptions rentrée scolaire 2013/2014

1/ Les pré-inscriptions à la cantine et à la garderie

Elles auront lieu du 1^{er} juin au 15 juillet 2013, à la mairie, par envoi de mail, par téléphone, par courrier. Elles ont pour but de connaître les effectifs et de savoir si la capacité d'accueil est suffisante.

2/ Les inscriptions à la cantine et à la garderie

Elles auront lieu du 15 août au 30 août 2013 à la mairie. **Un dossier est à retirer en mairie et à retourner au plus tard le 1^{er} septembre.** Vous pourrez le télécharger sur le site de la mairie.

Les enfants pré-inscrits ne sont pas inscrits d'office.

Enquête Phébus du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Plusieurs foyers de la Commune ont été tirés au sort pour participer à l'enquête Phébus sur les performances énergétiques des logements. Si vous êtes concernés, un enquêteur de la société IPSOS a dû solliciter un rendez-vous pour un entretien d'une quarantaine de minutes relatif à votre logement et à vos usages énergétiques. Cet enquêteur se présentera alors à votre domicile muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous attirons votre attention sur le caractère obligatoire du premier volet de cette enquête : le refus de répondre peut entraîner une amende administrative. Le second volet, facultatif, vous fait bénéficier gratuitement d'un diagnostic de performance énergétique de votre logement. Les données recueillies respectent les procédures du secret professionnel et de la CNIL, les statistiques tirées de l'enquête seront anonymes. *Informations au : 01 71 25 04 10 (n° vert).*

Informations générales et associatives

38^{ème} Grand Prix Cycliste

Le dimanche 9 juin prochain, les amoureux de la petite reine pourront profiter de cette journée cycliste qui se déroulera de 13h à 17h30. La circulation et le stationnement seront réglementés : la circulation sera interdite dans le sens contraire de la course. Les coureurs circuleront dans le sens :

Route de St Julien - Chemin de l'Ecole - Route de Grossaz - Chemin de chez Villet - Route de Pré Vailly - Route de Chez Jolliet - Départ/Arrivée au Chef-lieu.

La vitesse est réglementée à 30 km/h dans le sens de la course. Prudence à tous !